

LES STRUCTURES ENFANCE & JEUNESSE DE SAINT-ALBAN

1

RÉUNION DE RENTRÉE
24 SEPTEMBRE 2019



LES STRUCTURES

2

- Dans le cadre de l'animation périscolaire et extrascolaire, la municipalité de Saint-Alban a mis en place:
 - un ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) sur chaque école
 - un ALSH (3-10 ans)
 - un Club Préado (9-13 ans) qui accueillent les enfants pendant les vacances scolaires
 - Un Point Jeunes (11-18 ans) qui accueillent les jeunes les mercredis après-midis et pendant les vacances scolaires
- Un marché de service public lie la Mairie de Saint-Alban à l'association LE&C Grand Sud (Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud) qui est responsable de la gestion des accueils de loisirs.
- La législation et la réglementation des Accueils de Loisirs sont soumises aux normes de la DDCSPP (Direction Départementale de la cohésion sociale et de la Protection des Populations) et de la PMI (Protection Maternelle Infantile) pour l'accueil des moins de 6 ans.
- L'équipe d'animation est constituée d'une coordinatrice Enfance Jeunesse, de directeurs sur chaque structure, de directeurs adjoints et d'animateurs qualifiés (dont certains sont mis à disposition par la municipalité).

MODALITÉS D'INSCRIPTION à L'ALAE

3

- ❖ **L'ALAE** s'adresse à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune à la condition d'avoir complété et retourné au secrétariat le dossier d'inscription de Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud. **Il est nécessaire d'y ajouter la copie des vaccinations à jour ainsi que celle de l'attestation du Quotient Familial délivrée par la CAF, qui déterminera la tarification qui sera appliquée.**

Tout dossier non rendu dans les délais entrainera une facturation égale à celle appliquée à la tranche du Quotient Familial la plus haute.

- **Réservation à l'ALAE du matin et du soir : Le contrat de réservation à l'ALAE**

- 1 contrat de réservation annuelle (modifiable en début de mois suivant, en venant au secrétariat sur les permanences (14h30-18h30 du lundi au vendredi))

- 1 contrat de réservation périodique (que vous pouvez remplir entre chaque période de vacances scolaires en venant au secrétariat sur les permanences).

- Attention les contrats ne peuvent se faire à la semaine. Ils peuvent être modifiés en début de mois suivant en venant au secrétariat sur les permanences. Les absences pour raison médicale seront prises en compte à partir du lendemain du jour de leur signalement.
- Il est possible de laisser l'enfant sans avoir effectué de réservation. Toutefois, une tarification spécifique sera appliquée.

MODALITÉS D'INSCRIPTION à L'ALAE

4

➤ Accueil sur les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) du vendredi soir

- Les enfants qui fréquentent l'ALAE du vendredi soir dès 15h25 doivent impérativement réserver leur présence et être inscrits sur un des ateliers proposés par l'équipe d'animation (excepté pour la 1^{ère} période).
- Dès le retour des vacances d'Automne et entre chaque période de vacances, des projets seront proposés aux enfants.
Ils devront s'inscrire sur le projet de leur choix lors du Forum des NAP, puis valider leur inscription en ramenant une fiche d'inscription qu'ils auront présentée à leur famille, et que parents et enfants auront signée.
- **Les places étant limitées, l'inscription au NAP vaut obligation de présence à chaque séance et ce jusqu'à la fin de l'atelier : 16h30.**
Toute absence non justifiée sera facturée à hauteur de la tarification appliquée à la tranche de quotient familiale la plus élevée.
- **Pour des raisons d'encadrement et d'organisation, la présence d'enfants non inscrits entrainera une facturation à hauteur de la tarification appliquée à la tranche de quotient familial la plus élevée.**

MODALITÉS D'INSCRIPTION à L'ALAE

5

➤ Réservation à l'ALAE du mercredi midi et après-midi

- Sur le **site extranet** de Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud, avec un compte extranet. Pour cela, vous devrez fournir votre adresse mail dans le dossier d'inscription de Loisirs Education & Citoyenneté GS. Dès que celle-ci sera enregistrée, vous recevrez un mail vous informant de votre identifiant et de votre mot de passe. Ce service vous sera alors accessible par internet à l'adresse suivante : www.lecgs.org Vous pourrez alors faire une demande de pré-réservation. Votre demande ne sera effective qu'après validation par nos services.
- Par **mail** en renvoyant la fiche d'inscription qui sera envoyée par mail, à l'adresse : secretariat-saintalban@lecgs.org
- Directement **au centre de loisirs aux heures de permanences** (du lundi au vendredi 14h30-18h30), auprès d'un membre de l'équipe de Direction.
- **Dernier délai de demande de réservation : le vendredi** pour le mercredi suivant.
Dernier délai de modification ou annulation : le vendredi pour le mercredi suivant.
- **Toute absence non justifiée dans les délais sera facturée à hauteur de la tarification appliquée à la tranche de quotient familiale la plus élevée. En cas de jour de sortie, le supplément famille sera facturé.**
- **Les absences pour raison médicale ne seront prises en compte que sur présentation d'un certificat du médecin, et ce avant la facturation.**

MODALITÉS D'INSCRIPTION à L'ALSH et CLUB PRÉ ADOS

6

- Sur le **site extranet** de Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud, avec un compte extranet. Pour cela, vous devrez fournir votre adresse mail dans le dossier d'inscription de Loisirs Education & Citoyenneté GS. Dès que celle-ci sera enregistrée, vous recevrez un mail vous informant de votre identifiant et de votre mot de passe. Ce service vous sera alors accessible par internet à l'adresse suivante : www.lecgs.org Vous pourrez alors faire une demande de pré-réservation. Votre demande ne sera effective qu'après validation par nos services.
- Par **mail** en renvoyant la fiche d'inscription qui sera envoyée par mail, à l'adresse : secretariat-saintalban@lecgs.org
- Directement **au centre de loisirs aux heures de permanences** (du lundi au vendredi 14h30-18h30), auprès d'un membre de l'équipe de Direction.
- Toute modification ou annulation doivent être faites : **seulement par écrit (lettre ou mail adressé au secrétariat) 7 jours à l'avance.**
- **Toute absence non justifiée dans les délais sera facturée à hauteur de la tarification appliquée à la tranche de quotient familiale la plus élevée. En cas de jour de sortie ou venu d'un intervenant, le supplément famille sera facturé.**
- **Les absences pour raison médicale ne seront prises en compte que sur présentation d'un certificat du médecin, et ce avant la facturation.**

LES ALAE

7



L'ENCADREMENT

8

- **ALAÉ des lundis, mardis, mercredi matin, jeudis et vendredis**

1 coordinatrice

2 directeurs (1 sur chaque ALAE) et 2 directeurs adjoints

43 animateurs dont 6 ATSEMS, 5 animatrices et 4 agents de restauration mises à disposition par la collectivité.

Les animateurs sont répartis sur chaque ALAÉ afin de respecter les taux d'encadrement, défini dans le PEdT (Projet Educatif de Territoire), de 1 animateur pour 10 enfants en maternelle et 1 animateur pour 14 enfants en élémentaire.

- **ALAÉ du mercredi**

1 directeur

1 directeur adjoint

8 animateurs dont 3 mis à disposition par la collectivité.

Ponctuellement, les équipes d'animation des ALAÉ peuvent accueillir des stagiaires.

De plus, en fonction des projets d'animation, l'équipe peut être renforcée par des bénévoles ou des intervenants extérieurs.

LE FONCTIONNEMENT DES ALAÉ

9

Accueil des Lundis, Mardis, Mercredis matins, Jeudis et Vendredis

- **7h30-8h50** : Accueil des enfants et des familles. C'est un moment d'échange entre les enfants, les parents et les animateurs.
Accueil organisé sous forme de pôles d'activités calmes (jeux de société, coin bibliothèque, ateliers manuels, jeux de construction...)
- **12h00-13h30**: La pause méridienne s'articule autour des temps de repas et des temps d'animation. Un temps de sieste est proposé aux plus jeunes.
Pour les plus grands : un planning d'activités liées à l'animation de projets sportifs, culturels, artistiques, d'éducation à la citoyenneté, est proposé aux enfants. Les enfants sont libres de faire ou ne pas faire, ainsi, des ateliers ouverts sont proposés aux enfants qui souhaitent rester en temps libre.
- **13h30-13h50** : Temps NAP. Un temps de « retour au calme » est proposé aux enfants.
- **16h30-18h30** : Accueil des familles : c'est un temps d'échange lors duquel l'animateur fait le lien avec la journée scolaire.
Temps de goûter, puis accueil sous forme de pôles d'activités (jeux de société, coin bibliothèque, ateliers manuels, jeux de construction...).
- **A partir de 17h00** : L'équipe d'animation propose un espace « devoir » où les enfants qui le souhaitent peuvent se mettre au calme dans un lieu propice au travail.

LE FONCTIONNEMENT DES ALAÉ

10

LES NAP (Nouvelles Activités Péricolaires)

- **Le vendredi : 15h25-16h30**

Il s'agit de construire un programme d'actions pour aider chaque enfant à mieux réussir à l'école et l'éveiller à d'autres centres d'intérêt.

5 pôles éducatifs ont été défini dans le PEdT : Pôle Ludothèque, Pôle Environnement, Pôle « Sciences », Pôle « pratiques artistiques, sportives et culturelles », Pôle Citoyenneté.

Dès le retour des vacances d'Automne, entre chaque période de vacances, des projets d'animation qui s'inscrivent autour de ces 5 pôles sont proposés aux enfants.

La participation aux Nouvelles Activités Péricolaires se fera sur inscription aux ateliers proposés avant chaque début de période, avec engagement de rester jusqu'à 16h30 ces jours là sur toute la période.

LE FONCTIONNEMENT DES ALAÉ

11

Accueil du mercredi midi et après-midi

- **De 12h00 à 12h30 :**

Une garderie municipale gratuite est mise en place pour les enfants n'étant pas inscrit à l'ALAE du mercredi.

Les enfants des écoles Peyronnette sont pris en charge par les animateurs qui les accompagnent, en bus, au centre de loisirs.

- **De 12h30 à 13h15 :** Temps de repas.

- **13h15 :** Départ à la sieste pour les plus jeunes. Le réveil se fait à leur rythme.

- **De 13h15 à 14h00 :** Un temps calme est proposé aux plus grands.

- **De 14h00 à 16h00 :** Temps d'animation pour les 4-10 ans. Un planning d'activités liées à l'animation de projets sportifs, culturels, artistiques, d'éducation à la citoyenneté est proposé aux enfants.

- **16h00 :** Un goûter est proposé et partagé entre les enfants et les animateurs.

- **De 17h00 à 18h30 :** Accueil des familles : c'est un temps d'échange lors duquel l'animateur fait le lien avec la journée scolaire.

Accueil organisé sous forme de pôles d'activités (jeux de société, coin bibliothèque, ateliers manuels, jeux de construction...).

- **A partir de 18h00 :** L'équipe d'animation propose un espace « devoir » où les enfants qui le souhaitent peuvent se mettre au calme dans un lieu propice au travail.

LE PROJET PEDAGOGIQUE

12

- **Favoriser le vivre ensemble et l'apprentissage de la citoyenneté**
 - Permettre aux enfants l'apprentissage de la vie en collectivité.
 - Favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap, des enfants de la classe ULIS. Favoriser la mixité sociale.
 - Permettre aux enfants d'adopter un comportement citoyen.
- **Favoriser l'acquisition de l'autonomie**
 - Amener l'enfant à se responsabiliser.
 - Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs.
- **Favoriser l'ouverture culturelle**
 - Eveiller la curiosité des enfants
 - Permettre à l'enfant de découvrir d'autres cultures, coutumes.
- **Favoriser le partenariat avec les acteurs éducatifs pour créer une cohérence éducative**
 - Dynamiser le partenariat avec les acteurs éducatifs
 - Créer une cohérence éducative, Collaborer à la réussite scolaire.

LE PROJET VIVRE ENSEMBLE

- Sensibiliser les enfants à la différence, au handicap,
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap,
- Apprendre à mieux se connaître pour mieux vivre ensemble,
- Lutter contre les comportements discriminants, et contre toute forme de violence,
- Créer un lien social entre les enfants des 2 ALAE

- Projet JCS
- Projet de sensibilisation au Handisport
- Projet autour de la langue des signes
- Projet « Juste et Justice » en partenariat avec l'Ecole Des Droits de l'Homme et Toulouse Métropole



LE PROJET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Sensibiliser les enfants au respect de la Nature,
- Sensibiliser les enfants au tri des déchets,
- Permettre aux enfants d'adopter un comportement citoyen

- Projet Tri des déchets dans chaque restauration scolaire
- Projet Jardin pédagogique
- Projet Ateliers récup'



LE PROJET PASSERELLE Alaé / Multi accueil Pomme d'Api

- Assurer les transitions entre structures (PEdT),
- Développer le partenariat avec les acteurs éducatifs,
- Participer au développement social du jeune enfant,
- Faciliter l'entrée à l'école,
- Accompagner les parents à la 1^{ère} scolarisation de leur enfant

- L'entrée à l'école maternelle peut être une étape difficile pour certains enfants qui n'ont parfois jamais quitté le cocon familial ou seulement connu le cadre très protégé de la crèche, ce qui fait de l'entrée à l'école maternelle un premier pas dans la vie en collectivité.

Actions:

- Visite des locaux proposée aux enfants et aux parents accompagnateurs
- Rencontres (par petits groupes) entre les « grands » du multi-accueil et les « petits » de l'ALAE:
 - 1^{ère} rencontres autour de goûters partagés,
 - rencontre autour d'animations: jeux de société, ateliers créatifs...
 - rencontre sur 1 demi journée: ateliers le matin et repas partagé à la cantine.

LE PROJET PARENTALITE

➤ Les ateliers parents / enfants

Objectifs:

- Proposer aux familles et aux enfants un temps de pause dans le rythme effréné de leur journée,
- Faire découvrir aux parents les ALAE, lieux de vie de leurs enfants,
- Découvrir de nouvelles pratiques,
- Recréer du lien en faisant ensemble.

Entre chaque période de vacances, les ALAE s'ouvrent aux familles et proposent des ateliers parents / enfants.

Sur inscription, les familles peuvent vivre 1 atelier qui aura été proposé par l'équipe d'animation à leurs enfants.

Participation aux manifestations « Enfants, Parents & Compagnie ».

LES MANIFESTATIONS

17

Les structures Enfance Jeunesse s'impliquent dans la vie locale de Saint-Alban en participant à l'organisation et à l'animation des festivités et manifestations communales:

- **En attendant Noël, dimanche 15 décembre 2019:** proposition d'ateliers parents-enfants.
- **Carnaval, samedi 7 mars 2020:** construction de Mr Carnaval par l'ALSH, ateliers maquillage, ateliers jeux en bois, ateliers parents-enfants, animation du défilé.
- **Le Saint All Game** qui se tiendra au Printemps.
- **Les Fêtes des écoles en juin 2020:** proposition d'ateliers parents-enfants.

L'ALSH ALBANJOUE

18



L'ENCADREMENT

19

- L'équipe d'animation est constituée de:
une coordinatrice,
une directrice,
un directeur adjoint,
d'animateurs qualifiés.
- Les animateurs sont répartis sur chaque groupe d'âge afin de respecter les taux d'encadrement définis dans le PEdT : 1 animateur pour 8 enfants âgés de 3 à 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants âgés de 6 à 11 ans.
- Ponctuellement, les équipes d'animation de l'ALSH peuvent accueillir des stagiaires.
- En fonction des projets d'animation, l'équipe peut être renforcée par des bénévoles ou des intervenants extérieurs.

LE FONCTIONNEMENT DE L' ALSH

20

- **7H30 - 09h30:** Accueil des enfants et des familles.
- **09h30 - 09h45:** Collation, appel des enfants et présentation de la journée.
- **10h00 -11h30:** Ateliers manuels et activités sportives en alternance.
- **11h30 -12h00:** Rangement des ateliers, mise en place de rituels.
Accueil des familles amenant ou venant récupérer les enfants inscrits en demi- journée.
- **12h00 - 13h00:** Repas.
- **13h00 :** Départ à la sieste pour les plus jeunes. Le réveil se fait à leur rythme.
- **13h00 - 14h00:** Temps calme pour les plus grands / roulement des pauses des animateurs.
- **13h30 -14h00 :** Accueil des familles amenant ou venant récupérer les enfants inscrits en demi journée.
- **13h00 - 16h00 :** Sieste pour les plus petits, réveil échelonné.
- **14h00 - 14h15 :** Appel et présentation des ateliers proposés, mise en place.
- **14h15 - 16h00:** Ateliers manuels et activités sportives en alternance / Sorties.
- **16h00 - 16h45:** Rangement des ateliers.
Goûter convivial.
- **17h00 - 18h30:** Accueil du soir autour de pôles de jeux autonomes et coins calmes.

LE PROJET PEDAGOGIQUE

21

NOS INTENTIONS EDUCATIVES

- **ACCOMPAGNER** l'enfant à l'apprentissage des règles de vie et de partage.
- **DONNER** à l'enfant le sens des valeurs morales et sociales en faisant vivre des notions de paix, de liberté, d'amitié, d'égalité et de respect.
- **EVEILLER** la curiosité de chaque enfant.
- **ENCOURAGER** chaque enfant à devenir responsable et acteur de sa vie.
- **RESPECTER** le rythme de vie lié à chaque tranche d'âge et adapter les activités en conséquence.
- **INSTAURER** des moments d'écoute, d'échanges et de dialogues avec les enfants et leurs familles.
- **VEILLER** à la qualité et à la diversité des activités proposées.
- **FAVORISER** les liens Intergénérationnels.

NOS OBJECTIFS

- 1 – Vivre ses vacances, être acteur de ses loisirs
- 2 – Vivre des découvertes
- 3 – Respecter le rythme de vie de l'enfant
- 4 – Favoriser l'autonomie pour faciliter l'apprentissage du vivre ensemble
- 5 – Accompagner les enfants et les familles dans les transitions

LE CLUB PRÉADOS

22

- **OBJECTIFS DU CLUB PRÉ ADOS :**

- Faciliter le passage de l'enfance à l'adolescence : créer une transition, une passerelle entre l'accueil ALSH et le Point Jeunes,
- Faciliter l'intégration des préados dans la structure jeunesse,,
- Mettre en place des projets et activités adaptées à l'âge de ces jeunes adolescents.

- **L'EQUIPE D'ANIMATION**

L'équipe est composée d'un directeur et d'un animateur.

- **INSCRIPTION ET TARIFICATION**

Les modalités d'inscription au Club Préados sont les mêmes que pour l'ALSH.

Le tarif appliqué est identique à celui de l'ALSH. Une participation supplémentaire peut être demandée en fonction des sorties programmées.

LE FONCTIONNEMENT DU CLUB PRÉADOS

23

- **7h30 - 9h00** : Accueil des préados au centre de loisirs dans une salle indépendante. Il est important de créer un climat convivial.
- **9h00 - 9h30** : Prise en charge du groupe par l'équipe d'animation du club préados. Définition des règles de vie de la journée et présentation de la journée.
- **9h30 - 11h30** : Temps d'animation : mise en place et animation d'une programmation d'activités répondant aux attentes et besoins des préados, en faisant respecter un cadre de vie collective respectueux de chacun.
- **12h00 - 13h00** : Repas pris à la restauration scolaire.
- **13h00 - 14h00** : Temps libre lors duquel les préados pourront avoir accès à un espace détente.
- **14h00 - 18h00** : Temps d'animation ou sortie dans le cadre des passerelles avec le point jeunes ou activités spécifiques au club préados.
- **18h00 - 18h30** : Accueil des familles au centre de loisirs / Temps d'échange collectif qui favorise les échanges, temps de réflexion collectif sur l'organisation des prochaines activités.